



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliße, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusé

Jan Verbeke, *Conseiller*.

Séance du 19.02.19

#Objet : Interpellation de Florence Lepoivre concernant les travailleurs pauvres dans la fonction publique communale.#

Séance publique

Comme vous l'avez sans doute entendu et lu, depuis quelques semaines, plusieurs centrales de la FGTB ont lancé une campagne concernant le salaire minimum, « fight For 14 ». L'objectif est d'obtenir des augmentations de ce salaire afin que les travailleurs puissent, enfin, recevoir un salaire décent. Cette campagne, initialement lancée par la FGTB Liège, est maintenant commune à une série de secteurs : industrie, employés, métal, nettoyage, construction, etc. Et la CGSP a récemment rejoint le mouvement. L'objectif est d'obtenir un salaire minimum horaire de 14€ bruts, soit 2.300€ bruts par mois.

Pourquoi 14€ soit 2300€/mois ? Tous les 2 ans, le SPF économie publie une enquête sur le budget des ménages. Elle permet de classer les ménages en 4 "quartiles" de revenus, c'est-à-dire quatre quarts de population classées selon le niveau de leurs revenus. D'après ces chiffres, la moitié de la population n'arrive pas à faire face à ses dépenses. Ces citoyens n'ont donc pas d'autre choix que de désépargner : s'endetter ou revendre une partie de leurs biens.

Pour permettre à toutes et tous de faire face à leurs besoins, la FGTB estime que l'ensemble des ménages devrait être en capacité d'assumer le niveau de dépenses de 30.000€ brut/an. Cela correspond à ce que dépensent les ménages situés dans le 2ème quartile de revenus. Si l'on prend l'hypothèse d'un ménage de 2 personnes, sans enfants, dont l'un des membres travaille à temps plein et l'autre à mi-temps, pour que ce ménage puisse atteindre le niveau moyen de consommation du 2ème quartile, il faudrait que chacun soit rémunéré à hauteur de 14,87€ brut/heure. Voici donc d'où viennent les 14€/heure.

Cela sonne comme une évidence et pourtant, pour bon nombre de personnes qui triment au quotidien, cela reste un rêve inatteignable. Actuellement, le salaire minimum dans notre pays s'élève à €9,65 de l'heure, soit €1590 par mois. Tout sauf un salaire décent.

Nous sommes donc confrontés au phénomène scandaleux des travailleurs pauvres, dans un pays pourtant toujours plus riche. C'est le cas dans beaucoup de secteurs. Mais c'est aussi le cas dans notre commune, parmi le personnel communal. En effet, un travailleur communal de niveau E3, qui a 12 ans d'ancienneté, gagne aujourd'hui un salaire brut de 2.265,5€ soit un salaire inférieur aux 2.300€ permettant de vivre

dignement. Et ne parlons pas des travailleurs ayant moins d'ancienneté dans ce niveau E.

La question des barèmes salariaux dans les pouvoirs locaux est évidemment une problématique qui dépasse la seule commune de Watermael-Boitsfort, puisqu'ils sont négociés au sein du Comité C. Toutefois, la commune dispose de certains moyens d'action pour augmenter les plus bas salaires : par exemple, en supprimant, comme l'a fait la région bruxelloise pour son personnel, le niveau E et en basculant les travailleurs qui sont dans ce niveau dans le niveau D.

Mes questions sont donc les suivantes :

- êtes-vous conscient du fait que les salaires des niveaux E sont actuellement très souvent inférieur à 2.300€ et donc insuffisants pour vivre décemment sans s'endetter pour faire face aux dépenses ?
- Avez-vous l'intention de supprimer le niveau E pour que chaque travailleur communal bénéficie enfin d'un salaire décent ? Si non, pourriez-vous nous préciser pourquoi ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 février 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze